
27 mars 2012
Français
Original: anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Vingt et unième session
Vienne, 23-27 avril 2012

**Document de travail sur la suite donnée au douzième
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la
justice pénale et les préparatifs du treizième Congrès des
Nations Unies pour la prévention du crime et la justice
pénale**

1. Le 20 mars 2012, à la première réunion intersessions avant sa vingt et unième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné l'état d'avancement des préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir au Qatar en 2015. Elle a décidé de lancer les consultations informelles sous la présidence de M. Eugenio Curia (Argentine), afin de l'aider à prendre des décisions à sa vingt et unième session concernant le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du treizième Congrès, conformément à la résolution 66/179 de l'Assemblée générale.
2. Les consultations informelles ont commencé le 23 mars 2012. Les participants avaient reçu pour examen une version préliminaire, non revue par les services d'édition, du projet de résolution présenté par le Canada, ainsi qu'un document de travail contenant des informations générales et un aperçu des thèmes proposés établi par le Canada à l'appui de son projet de résolution.
3. À la réunion informelle tenue le 23 mars, les participants ont prié le Secrétariat de diffuser le document de travail susmentionné dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter les consultations sur les préparatifs du treizième Congrès. Ce document figure à l'annexe de la présente note.

V.12-52117 (F)



Merci de recycler 

Annexe

Informations générales et aperçu des thèmes proposés pour le treizième Congrès, à l'appui du projet de résolution intitulé "Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale" (E/CN.15/2012/L.3), présenté par le Canada

A. Introduction

1. En réponse à la note verbale priant les États Membres de présenter des suggestions concernant le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du treizième Congrès, le Canada a proposé une nouvelle approche. La méthode adoptée pour établir l'ordre du jour du Congrès a légèrement évolué, mais n'a pas profondément changé depuis le premier Congrès tenu à Genève en 1955: le Congrès est l'occasion pour les spécialistes de la prévention du crime et de la justice pénale de se réunir tous les cinq ans afin d'examiner l'évolution de la criminalité et les mesures envisagées ou adoptées par les États Membres, individuellement et collectivement, pour lutter contre ce problème. La criminalité s'adapte continuellement et a évolué au cours des 60 dernières années. Le cadre juridique et politique dans lequel les États Membres élaborent et appliquent les mesures de prévention du crime et de justice pénale a subi la plus importante transformation. Un consensus de plus en plus large s'est dégagé sur le fait que la criminalité et les mesures prises par les États ne devraient pas être examinés de manière isolée: les questions touchant à la prévention du crime et la justice pénale sont liées à celles du développement durable, de l'état de droit, des droits de l'homme, du commerce international, de la migration, de la sécurité nationale, régionale et mondiale, de l'environnement et du développement technologique.

2. Compte tenu de ce qui précède, le Canada a proposé d'adopter une nouvelle approche pour le prochain Congrès, à savoir de privilégier un thème de portée plus générale qui permette de s'intéresser davantage à la manière dont le crime, la prévention du crime et la justice pénale s'inscrivent dans le programme d'action mondiale, au lieu de considérer la manière dont les États Membres définissaient des formes spécifiques de criminalité et luttaient contre elles. Il importe de souligner que cette nouvelle approche ne vise pas à modifier radicalement les thèmes examinés par le Congrès, mais propose plutôt d'adopter une démarche novatrice pour examiner les différentes questions. Par exemple, les participants pourraient étudier dans quelle mesure la criminalité peut constituer un obstacle au développement, mais aussi la manière dont la réforme de la justice pénale et de l'état de droit doit faire partie intégrante des stratégies de développement et être intégrée dans les activités concrètes menées dans ce domaine. Au lieu d'examiner la criminalité seulement du point de vue des spécialistes, le Congrès pourrait constituer une instance de dialogue entre les spécialistes de la criminalité et ceux du développement et être l'occasion d'intégrer d'autres perspectives dans ces deux

domaines. Cette démarche peut être adoptée pour toutes les questions qu'il est habituellement proposé d'examiner lors des Congrès.

3. En décembre 2011, le Président du Conseil économique et social a invité le Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de solliciter l'opinion des États membres de la Commission sur les questions qui devraient être inscrites à l'ordre du jour après 2015. Étant donné que le treizième Congrès se tiendra en 2015, qui est également la date limite fixée par les dirigeants du monde pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il a été proposé que l'ordre du jour du treizième Congrès soit de portée plus générale en mettant l'accent sur le rôle que jouent la prévention du crime et la justice pénale (ainsi que le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement.

4. Le thème général, "La communauté internationale face à la criminalité: prévention du crime et justice pénale dans les programmes de développement et de reconstruction ou dans le contexte d'activités similaires, après 2015", proposé dans le projet de résolution (E/CN.15/2012/L.3) qui sera examiné à la vingt et unième session de la Commission, tient compte de cette approche. La liste des points de l'ordre du jour et des sujets des ateliers est restée vide dans le projet de résolution afin de ne pas influencer l'issue des discussions informelles; certaines propositions ont été formulées ci-dessous afin d'aider les États Membres dans leurs délibérations. La liste ci-après des points de l'ordre du jour et des sujets des ateliers a été établie en s'efforçant de répondre aux principaux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en tenant compte autant que possible des propositions des États Membres figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.15/2012/21). À toutes fins utiles, les objectifs du Millénaire pour le développement concernés et les propositions des États Membres figurent à la fin du présent document.

B. Aperçu des thèmes proposés

Tableau 1

Aperçu des thèmes proposés

<i>Thème, point de l'ordre du jour ou sujet d'atelier</i>	<i>Remarques</i>
<p>Thème principal:</p> <p>La communauté internationale face à la criminalité: prévention du crime et justice pénale dans les programmes de reconstruction et de développement ou dans le contexte d'activités similaires, après 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce thème tient compte d'une nouvelle approche de portée plus générale qui permettrait au Congrès d'examiner la manière dont les questions de la prévention du crime et de la justice pénale s'inscrivent dans le programme d'action de la communauté internationale (Canada, avec l'appui de la Thaïlande et de l'Australie). • Il permet d'examiner la manière dont la prévention du crime et la justice pénale (ainsi que le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. • Il permet d'étudier les moyens de faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement (Président du Conseil économique et social). • Il permettrait de faire participer, d'inviter ou de consulter d'autres organismes pertinents, par exemple les suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation internationale du Travail ○ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ○ Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux ○ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ○ Organisation mondiale de la Santé ○ Banque mondiale ○ Fonds monétaire international ○ Union internationale des télécommunications ○ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ○ Fonds des Nations Unies pour l'enfance ○ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ○ Programme des Nations Unies pour le développement ○ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ○ Union interparlementaire ○ Organisation de coopération et de développement économiques ○ Organisation mondiale du commerce
<p>Point 1 de l'ordre du jour:</p> <p>Intégrer la prévention du crime et la justice pénale dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour promouvoir la bonne gouvernance et renforcer le respect de l'état de droit,</p>	<p>Un système efficace de justice pénale reposant sur la primauté du droit est un objectif central des efforts déployés en matière de bonne gouvernance et d'aide à la reconstruction, mais est aussi une condition nécessaire pour rendre viables nombre d'autres éléments liés au développement et à la reconstruction. La criminalité organisée, la corruption et d'autres problèmes liés à la criminalité constituent un obstacle indéniable pour d'autres objectifs importants tels que la démocratisation ou le développement de l'infrastructure économique, et les initiatives en matière de développement sont souvent entravées ou compromises par les groupes de criminalité organisée qui tirent parti de l'insécurité et des conflits sociaux pour prospérer.</p>

<i>Thème, point de l'ordre du jour ou sujet d'atelier</i>	<i>Remarques</i>
<p>notamment dans le cadre de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits</p> <p>Autres entités qui pourraient être invitées à participer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département des opérations de maintien de la paix • Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et Vice-Secrétaire général • Police des Nations Unies • Haut-Commissariat aux droits de l'homme • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes • Fonds des Nations Unies pour l'enfance • Rapporteurs spéciaux de l'ONU concernés • Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce point de l'ordre du jour serait pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits (Déclaration du Millénaire, par. 9) ○ Intensifier la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent (par. 9) ○ La réalisation de ces objectifs (développement et élimination de la pauvreté) suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays (par. 13) ○ Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement (para. 24) ○ Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale (par. 26) ○ Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète (par. 29) • Plusieurs propositions des États Membres pourraient être examinées au titre de ce point: <ul style="list-style-type: none"> ○ Plates-formes d'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (Guatemala) ○ Justice transitionnelle et état de droit dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit (Thaïlande) ○ Efficacité des poursuites visant les activités criminelles graves, y compris la corruption (Pologne) ○ Liens entre la criminalité économique et la corruption (Qatar)
<p>Point 2 de l'ordre du jour:</p> <p>S'efforcer ensemble de relever les défis posés par les menaces transnationales: des stratégies intégrées de prévention du crime et de justice pénale pour un monde plus sûr et plus prospère</p> <p>Autres entités qui pourraient être invitées à participer:</p>	<p>La "sécurité" et la "prospérité" sont deux éléments interdépendants et ce point de l'ordre du jour permettrait d'examiner leurs liens dans le contexte de l'action menée par la communauté internationale en matière de sécurité, de commerce et de développement. Cet examen tiendrait compte du point de vue de la criminalité et de la manière dont la criminalité économique et la criminalité violente sont liées, mais aussi de leurs incidences sur le développement économique durable et de la manière dont les efforts déployés en matière de développement contribuent à la mise en place d'une situation stable en matière de sécurité et d'économie, qui est nécessaire pour remplacer un contexte social caractérisé par la pauvreté par un contexte qui soutient et favorise la prospérité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce point de l'ordre du jour serait pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants:

*Thème, point de l'ordre du jour ou
sujet d'atelier*

Remarques

- Union internationale des télécommunications
 - Accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits (Déclaration du Millénaire, par. 9)
- Département des opérations de maintien de la paix
 - Intégrer la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent (par. 9)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 - En conséquence, nous décidons de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté (par. 12)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
 - La réalisation de ces objectifs suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays. Elle suppose aussi une bonne gouvernance sur le plan international et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial. Nous sommes résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire (par. 13)
- Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
 - Ce point permet de répondre aux liens croissants qui existent entre la criminalité organisée et la sécurité.
 - Il est utile pour adopter une approche globale à l'échelle du système et pour encourager l'intégration de la prévention du crime et de la justice pénale dans l'action de la communauté internationale.
 - La proposition de la Thaïlande permet également d'examiner les propositions de plusieurs autres États Membres, notamment les suivantes:
 - Liens entre les différentes formes de criminalité transnationale organisée (Australie)
 - Mise en place de mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'échange et de coopération à l'échelle internationale en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée (Chine)
 - Analyse de la criminalité transnationale organisée sous l'angle de la problématique hommes-femmes (Guatemala)
 - Liens entre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues qui représentaient une menace pour la paix et la sécurité internationales (Thaïlande)
 - Coopération internationale en matière pénale afin de prévenir, de poursuivre et de punir efficacement les délits (Pologne)
 - Mécanismes efficaces de saisie, de gel et de confiscation du produit du crime (Pologne)
 - Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, perpétrée au moyen des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les domaines de l'entraide judiciaire, de la détection et de la répression et de l'assistance technique (Algérie)
 - Lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (Algérie)
 - Renforcement de la coopération internationale en vue de développer la capacité de tous les pays de prévenir et combattre la cybercriminalité (Chine)
 - Cybercriminalité (El Salvador)
 - Fraude économique (Pologne)
 - Mécanismes efficaces et solides pour l'identification, le traçage, le gel ou la saisie et la confiscation du produit du crime, y compris de la criminalité économique (Qatar)
- Autres entités telles que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

Thème, point de l'ordre du jour ou sujet d'atelier	Remarques
	<ul style="list-style-type: none"> o Liens entre la criminalité économique et le trafic de drogues et d'autres activités relevant de la criminalité transnationale organisée (Qatar) o Liens entre la criminalité économique et la corruption (Qatar)
<p>Point 3 de l'ordre du jour</p> <p>Approches globales pour faire face aux formes nouvelles et émergentes de criminalité</p> <p>Autres entités qui pourraient être invitées à participer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes • Fonds des Nations Unies pour l'enfance • Organisation mondiale de la Santé (en ce qui concerne les drogues de contrefaçon) • Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale • Autres entités possibles 	<p>Les formes nouvelles et émergentes de criminalité posent des problèmes particuliers dans le contexte de l'action menée à l'échelle mondiale dans les domaines social, juridique, économique, de la sécurité et autres. Il importe d'évaluer et de prévoir la manière dont la criminalité évolue afin que les efforts déployés en matière de développement et de reconstruction offrent le moins de prise possible aux activités criminelles, mais aussi de se pencher sur les raisons pour lesquelles des nouvelles formes de criminalité sont apparues.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce point de l'ordre du jour serait pertinent pour l'objectif du Millénaire pour le développement suivant: <ul style="list-style-type: none"> o Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète (Déclaration du Millénaire, par. 29) • Il permettrait également d'examiner plusieurs propositions des États Membres, notamment les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> o Prévention et lutte contre les nouvelles formes de criminalité (El Salvador) o Nouvelles formes de criminalité (El Salvador) o Lutte contre le trafic de biens culturels – incrimination, restitution, rapatriement, coopération internationale (Équateur) o Protection contre le trafic illicite de biens culturels (El Salvador) o Lutte contre la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, perpétrée au moyen des technologies de l'information et de la communication (Algérie) • Il permettrait au Congrès de continuer de traiter des tendances et questions nouvelles et inédites (Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts réuni à Bangkok en 2006, par. 51) et serait assez vaste pour traiter d'autres questions que les États Membres souhaiteraient examiner et qui ne pourraient par l'être au titre des autres points ou dans le cadre des ateliers. <p>La question de la traite des êtres humains montre bien qu'il faut examiner certaines formes de criminalité d'un point de vue plus large et sous différents angles. En effet, la traite des êtres humains pose les mêmes problèmes économiques et de justice pénale que le trafic de stupéfiants et d'autres biens, mais comporte un aspect unique du fait que les "biens" visés sont des êtres humains, ce qui soulève des questions ayant trait notamment aux droits de l'homme et à la migration. Pour cette raison, l'examen de ce phénomène du point de vue économique de l'exploitation par le travail est une bonne occasion de se pencher sur ces aspects économiques ainsi que sur les questions des droits de l'homme et de la migration, qui ont été ignorés lors des précédentes délibérations où l'accent avait été mis sur l'exploitation sexuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce sujet est pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants: <ul style="list-style-type: none"> o Intensifier la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent
<p>Sujet de l'atelier a):</p> <p>La traite des êtres humains à des fins de travail forcé et d'exploitation par le travail</p> <p>Autres entités qui pourraient être invitées à participer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation maritime internationale • Organisation internationale du Travail • Comité des droits de l'enfant 	

Thème, point de l'ordre du jour ou sujet d'atelier

Remarques

<ul style="list-style-type: none"> Fonds des Nations Unies pour l'enfance 	<p>(Déclaration du Millénaire, par. 9)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés (par. 25)
<ul style="list-style-type: none"> Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> Ce sujet, qui a été proposé par les États-Unis d'Amérique et la Finlande, permettrait également de traiter d'autres propositions d'États Membres, notamment les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Mesures de justice pénale visant à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et liens avec la criminalité transnationale organisée (Australie) Formes contemporaines d'esclavage liées à la criminalité organisée (Guatemala) Traite des êtres humains et infractions sexuelles envers les femmes et les enfants (Pologne)
<ul style="list-style-type: none"> Autres entités possibles 	
<p>Sujet de l'atelier b)</p>	
<p>Lutter contre la violence envers les femmes et promouvoir l'égalité des sexes: meilleurs pratiques en matière de prévention du crime, de justice pénale et autres</p>	<p>La question de la violence envers les femmes et la problématique hommes-femmes dans le domaine de la criminalité pourrait être utilement examinées dans le cadre des discussions actuellement menées de manière générale sur l'égalité des sexes dans le développement économique et social. Il est de plus en plus reconnu que les femmes et les hommes ont tendance à jouer des rôles différents dans nombre de sociétés et que les programmes sur la réforme agraire, le microcrédit, la santé publique et d'autres questions de développement doivent tenir compte de ce fait. Les discussions menées dans ce domaine pourraient tenir compte d'autres aspects de la problématique hommes-femmes dans le contexte du développement et examiner les incidences de la criminalité envers les femmes sur ces aspects et comment les efforts de prévention du crime et de justice pénale doivent tenir compte de ces aspects, conformément à la démarche adoptée dans d'autres domaines du développement durable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Autres entités qui pourraient être invitées à participer: 	<ul style="list-style-type: none"> Ce sujet est pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants:
<ul style="list-style-type: none"> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable (Déclaration du Millénaire, par. 20)
<ul style="list-style-type: none"> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (par. 25)
<ul style="list-style-type: none"> Fonds des Nations Unies pour l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> Il est opportun d'encourager les groupes d'experts et les États Membres à examiner cette question étant donné que:
<ul style="list-style-type: none"> Autres (Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) 	<ul style="list-style-type: none"> 2015 marque le 20^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing 2015 est la date butoir pour réaliser les principaux objectifs fixés dans le cadre de la campagne des Nations Unies "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" 2015 marque le cinquième anniversaire depuis l'adoption des Règles de Bangkok
	<ul style="list-style-type: none"> Ce sujet permettrait d'examiner plusieurs propositions des États Membres, notamment les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Accès à la justice dans le cas d'homicides de femmes perpétrés par des groupes criminels organisés (Guatemala) Violence dans la famille (Pologne) Infractions sexuelles envers les femmes et les enfants (Pologne) Égalité des sexes en ce qui concerne la prévention du crime et l'accès à la justice (El Salvador)

Thème, point de l'ordre du jour ou sujet d'atelier	Remarques
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse de la criminalité transnationale organisée sous l'angle de la problématique hommes-femmes (Guatemala) ○ Égalité effective des sexes en ce qui concerne la prévention du crime et l'accès à la justice (El Salvador) ○ Meilleures pratiques en matière de traitement des femmes placées en détention et application des Règles de Bangkok (Thaïlande) <p>Les mêmes questions transversales qui se posent pour les thèmes se posent aussi pour les institutions et concernent tant les institutions et initiatives gouvernementales que celles de la société civile. Les organisations de la société civile mènent des activités dans de nombreux domaines qui ne relèvent pas de la criminalité, notamment dans le domaine de la santé, de l'assistance aux réfugiés, des interventions d'urgence et de la reconstruction après un conflit ou une catastrophe naturelle. Elles considèrent souvent que la criminalité constitue une menace pour la sécurité personnelle et un obstacle dans leur travail, c'est pourquoi ils peuvent fournir des informations sur la criminalité et aider à lutter contre la criminalité. Les débats sur ce sujet pourraient donc porter sur les formes de criminalité qui posent un problème dans ces conditions, les mesures à prendre et la manière dont les efforts de lutte contre la criminalité pourraient être "intégrés" dans les activités menées par les organisations de la société civile. Les participants pourraient également examiner toutes les entités de la société civile et la manière dont celles qui œuvrent dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pourraient coordonner leurs travaux et échanger des données d'expérience afin d'obtenir des résultats à moindre coût.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ce sujet est pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté (Déclaration du Millénaire, par. 20) ○ Donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation (par. 30) ● Ce sujet permettrait d'examiner plusieurs propositions des États Membres, notamment les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des synergies entre le secteur public et le secteur privé afin de prévenir la criminalité et la combattre (El Salvador) ○ Rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée (Guatemala) <p>La question de l'élimination de la pauvreté est également examinée ci-dessus. D'un point de vue plus général, il pourrait être utile d'examiner par exemple la manière dont la pauvreté favorise la criminalité et dont les différentes formes de criminalité contribuent à la pauvreté et les moyens par lesquels les cycles de la pauvreté peuvent être remplacés par des cycles générateurs de revenus. Les groupes criminels organisés, en particulier les gangs, prospèrent généralement là où le contrôle social est faible et où les moyens d'assurer la sécurité, la situation et le développement des personnes sont insuffisants. Les débats pourraient examiner ces liens complexes et la contribution que pourrait apporter la prévention du crime.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ce sujet est pertinent pour plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ En conséquence, nous décidons de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté (Déclaration du Millénaire, par. 12)
Sujet de l'atelier c) Conjuguer nos efforts: le rôle du secteur privé et des organisations de la société civile dans la prévention du crime et la justice pénale Autres entités qui pourraient être invitées à participer:	<ul style="list-style-type: none"> ● Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale ● Coalition pour la Cour pénale internationale ● Secrétariat du Commonwealth ● Autres entités possibles
Sujet de l'atelier d) Éliminer la pauvreté et favoriser le développement au moyen de la prévention de la criminalité Autres entités qui pourraient être invitées à participer:	<ul style="list-style-type: none"> ● Programme des Nations Unies pour le développement ● Autres entités possibles

Remarques

- Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale (par. 27)
- Appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique (par. 28)
- Prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie (par. 28)
- Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète (par. 29)

C. Propositions formulées par les États Membres

Les propositions ci-après figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2012/21):

Les propositions formulées concernant le thème principal sont les suivantes:

- Prévenir et combattre la cybercriminalité (Algérie)
- Prévention et lutte contre les nouvelles formes de violence, notamment les crimes contre l'environnement, le trafic de biens culturels et la cybercriminalité (El Salvador)
- Coopération internationale en matière pénale (Guatemala)
- Relever les défis posés par les menaces transnationales: des stratégies intégrées de prévention du crime et de justice pénale pour un monde plus sûr (Thaïlande)
- Criminalité économique (Qatar)

Les propositions formulées concernant les points de l'ordre du jour sont les suivantes:

- Mesures de justice pénale visant à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et liens avec la criminalité transnationale organisée (Australie)
- Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique visant à promouvoir la coopération internationale contre la criminalité (Australie)
- Liens entre les différentes formes de criminalité transnationale organisée (Australie)
- Renforcement de la coopération internationale en vue de développer la capacité de tous les pays de prévenir et combattre la cybercriminalité (Chine)
- Mise en place de mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'échange et de coopération à l'échelle internationale en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée (Chine)
- Développement de la coopération et des échanges à l'échelle internationale dans le domaine des formes non traditionnelles de criminalité (Chine)
- Lutte contre le trafic de biens culturels – incrimination, restitution, rapatriement, coopération internationale (Équateur)
- Protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté (Équateur)
- Justice réparatrice (Équateur)
- Coopération internationale dans le cadre d'enquêtes conjointes (Guatemala)

-
- Analyse de la criminalité transnationale organisée sous l'angle de la problématique hommes-femmes (Guatemala)
 - Harmonisation de la définition des types d'infractions (Guatemala)
 - Recouvrement d'avares (Guatemala)
 - Harmonisation des protocoles d'enquête criminelle (Guatemala)
 - Plates-formes d'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (Guatemala)
 - Liens entre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues qui représentaient une menace pour la paix et la sécurité internationales (Thaïlande)
 - Traite des êtres humains à des fins de travail forcé et d'exploitation par le travail (États-Unis)
 - Application effective des stratégies, règles et normes, et évaluation des progrès accomplis (États-Unis)

Les propositions formulées concernant les sujets des ateliers sont les suivantes:

- Protection des mineurs à l'ère de l'information (Algérie)
- Lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (Algérie)
- Lutte contre la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, perpétrée au moyen des technologies de l'information et de la communication (Algérie)
- La coopération internationale dans la lutte contre la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, perpétrée au moyen des technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les domaines de l'entraide judiciaire, de la détection et de la répression et de l'assistance technique (Algérie)
- Traite des êtres humains à des fins de travail forcé et d'exploitation par le travail (Finlande)
- Indépendance des organes chargés des poursuites pénales et de l'application effective des Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet (Guatemala)
- Formes contemporaines d'esclavage liées à la criminalité organisée (Guatemala)
- Accès à la justice dans le cas d'homicides de femmes perpétrés par des groupes criminels organisés (Guatemala)
- Rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée (Guatemala)
- Secret bancaire et échange d'informations (Guatemala)
- Prévention de la torture et des exécutions extrajudiciaires (Guatemala)
- Prévention de la violence dans la famille et droits des victimes, en particulier en ce qui concerne les mesures juridiques et pénales qui

éloignaient l'agresseur de sa victime, ainsi que la coopération entre les autorités chargées de la prévention de ce type de violence, et les bonnes pratiques liées au respect des droits des victimes (Pologne)

- Efficacité des poursuites visant les activités criminelles graves telles que la criminalité organisée, le terrorisme, la traite des personnes, la cybercriminalité, la fraude économique, le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic de drogues et les infractions sexuelles envers les femmes et les enfants (Pologne)
- Mécanismes efficaces de saisie, de gel et de confiscation du produit du crime (Pologne)
- Coopération internationale en matière pénale afin de prévenir, de poursuivre et de punir efficacement les délits (Pologne)
- Meilleures pratiques en matière de traitement des femmes placées en détention et application des Règles de Bangkok (Thaïlande)
- Justice transitionnelle et état de droit dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit (Thaïlande)

Les propositions formulées concernant des points de l'ordre du jour ou des sujets d'ateliers sont les suivantes:

- Égalité effective des sexes en ce qui concerne la prévention du crime et l'accès à la justice (El Salvador)
- Lois et politiques visant à prévenir la victimisation (El Salvador)
- Protection contre le trafic illicite de biens culturels (El Salvador)
- Nouvelles formes de criminalité (El Salvador)
- Prévention de la délinquance juvénile (El Salvador)
- Renforcement des synergies entre le secteur public et le secteur privé afin de prévenir la criminalité et la combattre (El Salvador)
- Cybercriminalité (El Salvador)
- Alternatives à l'emprisonnement, notamment les travaux d'intérêt général (El Salvador)
- Liens entre la criminalité économique et le trafic de drogues et d'autres activités relevant de la criminalité transnationale organisée (Qatar)
- Liens entre la criminalité économique et la corruption (Qatar)
- Mécanismes efficaces et solides pour l'identification, le traçage, le gel ou la saisie et la confiscation du produit du crime, y compris de la criminalité économique (Qatar)

D. Objectifs pertinents de la Déclaration du Millénaire

Tableau 2
Objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2
de l'Assemblée générale)

Section de la Déclaration
du Millénaire

(numéro, titre et
paragraphe)

Texte

II. Paix, sécurité et désarmement

Paragraphe 9

Nous décidons par conséquent:

- De mieux faire respecter la primauté du droit dans les affaires tant internationales que nationales, en particulier de veiller à ce que les États Membres appliquent les règles et les décisions de la Cour internationale de Justice, conformément à la Charte des Nations Unies, dans les litiges auxquels ils sont parties.
- D'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. À ce sujet, nous prenons acte du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), dont nous prions l'Assemblée générale d'examiner promptement les recommandations.
- De prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes.
- D'intensifier la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent.

III. Développement et élimination de la pauvreté

Paragraphe 12

En conséquence, nous décidons de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Paragraphe 13

La réalisation de ces objectifs suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays. Elle suppose aussi une bonne gouvernance sur le plan international et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial. Nous sommes résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire.

Paragraphe 20

Nous décidons en outre:

- De promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable.
- D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté.

V. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

Paragraphe 24

Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Paragraphe 25

Nous décidons par conséquent:

- De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

*Section de la Déclaration
du Millénaire*

*(numéro, titre et
paragraphe)*

Texte

- De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés.

VI. Protéger les groupes vulnérables

Paragraphe 26 Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale.

Nous décidons par conséquent:

- D'encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de ses protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

VII. Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique

Paragraphe 27 Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

Paragraphe 28 Nous décidons par conséquent:

- D'appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique.
- De prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie.

VIII. Renforcer l'Organisation des Nations Unies

Paragraphe 29 Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète.

Paragraphe 30 Nous décidons par conséquent:

- De renforcer encore le Conseil économique et social, en faisant fond sur ses récents succès, afin qu'il puisse être en mesure de remplir le rôle qui lui est confié dans la Charte.
 - D'encourager des consultations et une coordination régulières entre les principaux organes des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions.
 - De garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement.
 - De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.
-